



ROSTAN AUDIT & CONSEIL

ASDER

Association Loi 1901
Siège social : 124 rue du Bon Vent
73 000 CHAMBERY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

S.A.S. au capital de 6 000 euros
489 548 362 RCS Chambéry

550, rue Le Cheminet
73 290 La Motte Servolex

ASDER

Association Loi 1901
Siège social : 124 rue du Bon Vent
73 000 CHAMBERY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention d'objectifs entre l'ASDER et ARLYSERE**

- **Personne concernée** : Mme. Annick CRESSENS, Vice-Présidente d'ARLYSERE et membre du CA de l'ASDER.
- **Objet de la convention** : ARLYSERE finance l'ASDER dans le cadre des programmes « TEPOS » et « plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat. »
- **Modalités** : le montant enregistré en produit au titre de l'exercice est de 27 388 €, soit 17 325,00 € pour le programme plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat 2019, et 10 063,00 € pour le programme « TEPOS »

Fait à Chambéry, le 29 Mai 2020

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Commissaire aux comptes
550, rue Le Cheminet
73 290 La Motte Servolex

Marc ROSTAN

